

# Commune de La Chapelle en Vercors

## PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE CONSEIL MUNICIPAL Séance du 29 MARS 2017

L'an deux mil dix-sept le vingt-neuf mars, le Conseil Municipal de la Commune de La Chapelle en Vercors étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jacky CASASNOVAS, Maire.

Présents : CASASNOVAS Jacky ; BLANC Monique ; BLANC René ; VAUSSENAT Bertrand ; BREYTON Bernard ; BLAIN Marie-Claude ; MONACI Marc ; POIZAT Roger ; POILBLANC Alexandra ; VAN HUFFELEN Yolande ; ARRIBERT Denise ; ALLIER Gérard ; REVOL Sébastien ; Daniel AUDEYER

Absent : /

Secrétaire de Séance : Bertrand VAUSSENAT

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire ouvre la séance et propose d'insérer à l'ordre du jour le point suivant :

- Constitution d'une servitude de passage – hameau de Gagnaire

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

### **APPROBATION PROCÈS-VERBAL DU 8 FÉVRIER 2017**

Adopté à l'unanimité.

Marie-Claude BLAIN rappelle qu'une partie du chauffage au sol de la Maison des Associations ne fonctionne toujours pas malgré les travaux entrepris par la Mairie.

### **FINANCES COMMUNALES**

#### **Budget Principal**

- **Approbation Compte Administratif 2016 :**

Sous la présidence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif du budget principal, qui s'établit ainsi :

**Fonctionnement :**

Dépenses : 1 155 503.00 €

Recettes : 1 400 491.63 €

*Excédent de clôture : 244 988.63 €*

**Investissement :**

Dépenses : 877 119.74 €

Recettes : 1 146 574.91 €

*Excédent de clôture : 269 455.17 €*

**Restes à réaliser en Investissement :**

Dépenses : 5 558.00 €

Recettes : 32 386 €

Hors de la présence de Monsieur Jacky CASASNOVAS, Maire, le Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Monique BLANC, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2016 du budget principal.

- **Approbation Compte de Gestion 2016 :**

Le Conseil Municipal déclare à l'unanimité que le Compte de Gestion dressé par le Comptable, est conforme aux écritures du Compte Administratif.

- **Affectation résultat de fonctionnement 2016** : Il est proposé d'affecter la totalité de l'excédent de la section de fonctionnement d'un montant de 244 988.63 € en section de fonctionnement au Budget 2017. Adopté à l'unanimité.
- **Vote Budget 2017**  
 Sous la présidence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal examine le budget primitif 2017, qui s'établit ainsi :  
**Section Fonctionnement** en dépenses et en recettes : 1 373 407.00 €  
**Section Investissement** en dépenses et en recettes : 1 113 846.00 €

Les principales opérations inscrites en investissement sont :

- Travaux de la piscine municipale (accessibilité PMR, aménagement des sanitaires et du local technique, changement des bâches, et chauffage de la pataugeoire),
- Aménagement du Jardin de Ville,
- Accessibilité des commerces Pl. Hôtel de Ville et réfection des trottoirs,
- Mise en sécurité mur de la Cour des Fusillés et accessibilité,
- Travaux forestiers,
- Travaux de voirie,
- Etude pour l'aménagement d'un restaurant scolaire,
- Etude pour la réhabilitation du bâtiment de la Cure en logements locatifs.

Adopté à l'unanimité.

- **Programmes forestiers :**

*Travaux arrêtés par la Commission Forêt :*

- Travaux sylvicoles : 2 570 € HT (subvention Région 30% = 771 €)
- Travaux maintenance :
- Travaux infrastructure – route de Crobache
- Travaux exploitation – régie

**Total = 32 720 € HT**

Adopté à l'unanimité.

- **Vente de bois :**

Vente parcelle 5 – printemps – en bloc (feuillus et résineux) – Jardinage

Vente parcelle 69 – printemps – en bloc (feuillus) - Jardinage

Vente parcelle 70 – printemps – en bloc (feuillus résineux) – Jardinage

Vente parcelle 48 – automne – contrat BF (feuillus et résineux) – Jardinage

Vente parcelle 63 – automne – contrat BF (feuillus et résineux) – Jardinage

Vente parcelles 34-35 soumis-amélioration – automne– contrat BF (résineux)

Vente parcelles nvo soumis – automne – contrat BF (résineux)

Vente parcelles chablis– automne – contrat BF (résineux)

Adopté à l'unanimité.

- **Vote des taux d'imposition de 2017 – taxes directes locales** : reporté au prochain Conseil (dossier non reçu ce jour)

### **Budget Annexe 1 – Zone Artisanale Les Bruyères**

- **Approbation Compte Administratif 2016 :**

Sous la présidence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif, qui s'établit ainsi :

**Fonctionnement :**

Dépenses : 100 392.00 €

Recettes : 105 713.67 €

Excédent de clôture : 5 321.67 €

**Investissement : Néant**

Hors de la présence de Monsieur Jacky CASASNOVAS, Maire, le Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Monique BLANC, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2016.

- **Affectation résultat de fonctionnement 2016** : Il est proposé d'affecter la totalité de l'excédent de la section de fonctionnement d'un montant de 5 321.67 € en section de fonctionnement. Adopté à l'unanimité.

- **Approbation Compte de Gestion 2016** :

Le Conseil Municipal déclare à l'unanimité que le Compte de Gestion dressé par le Comptable, est conforme aux écritures du Compte Administratif.

- **Vote Budget 2017**

Sous la présidence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal examine le budget annexe 2017, qui s'établit ainsi :

- **Section Fonctionnement** en dépenses et en recettes : 113 651 €  
Adopté à l'unanimité.

 **Budget Annexe 2 – Lotissement communal les Bruyères**

- **Approbation Compte Administratif 2016** :

Sous la présidence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif, qui s'établit ainsi :

**Fonctionnement :**

Dépenses : 7 120.03 €

Recettes : 27 897.11 €

*Excédent de clôture : 20 777.08 €*

**Investissement :**

Dépenses : 7 120.03 €

Recettes : 0.00 €

*Déficit de clôture : 7 120.03 €*

Hors de la présence de Monsieur Jacky CASASNOVAS, Maire, le Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Monique BLANC, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2016.

- **Affectation résultat de fonctionnement 2016** : Il est proposé d'affecter la totalité de l'excédent de la section de fonctionnement d'un montant de 20 777.08 € en section de fonctionnement. Adopté à l'unanimité.

- **Approbation Compte de Gestion 2016** :

Le Conseil Municipal déclare à l'unanimité que le Compte de Gestion dressé par le Comptable, est conforme aux écritures du Compte Administratif.

- **Vote Budget 2017**

Sous la présidence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal examine le budget annexe 2017, qui s'établit ainsi :

- **Section Fonctionnement** en dépenses et en recettes : 106 777.08 €
- **Section Investissement** en dépenses et en recettes : 7 120.03 €

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil Municipal remercie Monsieur Gilles COUILLER, comptable pour son travail ainsi que Sylvie FAURE.

**DÉNOMINATION ET NUMÉROTATION DES VOIES**

Monsieur le Maire propose d'engager l'opération des numérotations postales des habitations afin de faciliter les recherches d'adresses, des livraisons et des interventions des

services de secours et de terminer la dénomination des voies communales, notamment les hameaux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de programmer cette opération pour une estimation de 8 000 € TTC et mandate les Sociétés Rochetaillée Email et Sirap pour la réalisation de ce projet.

Et décide de mettre en investissement au Budget 2017, compte 2188 l'achat de l'ensemble des panneaux et des plaques. Une réunion publique d'information aura lieu dans l'été.

### **DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN**

- **Vente habitation de Madame TERNY – les Jallifiers**
- **Vente terrain appartenant à Madame ALEXANDRE – lot. Les Arbussiers**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renoncer à acquérir les biens référencés ci-dessus et de ce fait à ne pas exercer son droit de préemption.

### **VENTE TERRAIN COMMUNAL – LES ARBUSSIERS**

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 7 septembre 2016 fixant le prix du m<sup>2</sup> des lots non-viabilisé de la parcelle communale AI429 située aux Arbussiers au prix de 60 € le m<sup>2</sup>.

Monsieur et Madame Bruno ALGOUD sont intéressés pour acquérir environ 1500m<sup>2</sup> et environ 240m<sup>2</sup> pour leur accès privé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de vendre à Monsieur et Madame Bruno ALGOUD :

- Une surface de 1500m<sup>2</sup> approximative à 60 € le m<sup>2</sup> non-viabilisé.
- Une surface de 240m<sup>2</sup> approximative à 30 € le m<sup>2</sup> pour le chemin d'accès privé.

Et mandate Maître DIEVAL pour la rédaction du compromis et de l'acte définitif et le Cabinet BEAUR pour l'établissement des documents d'arpentage.

### **INDEMNITES DE FONCTIONS DU MAIRE**

Depuis la Loi de novembre 2016, issue d'une initiative parlementaire, l'indemnité du Maire est toujours de droit au taux plafond, mais dorénavant, le Maire a la possibilité de fixer son indemnité à un taux inférieur (y compris pour les communes de moins de 1000 habitants). Le Maire doit en faire la proposition à son Conseil Municipal.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de revenir à son taux initial de 27% de l'indice brut terminal de la Fonction Publique.

Adopté à l'unanimité.

### **PERSONNEL COMMUNAL**

#### **Service administratif-camping :**

Suppression des postes de contractuels :

- a. Adjoint administratif (17h30 hebdomadaire annualisé) au camping municipal les Bruyères.
- b. Adjoint administratif (10h hebdomadaire annualisé) au secrétariat de mairie
  - En vue de la création d'un poste d'Adjoint Administratif Territorial de 30 heures hebdomadaires annualisé au secrétariat de mairie et au camping à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017

Adopté à l'unanimité.

#### **Service administratif :**

Transformation du poste d'Adjoint administratif contractuel de 17h30 hebdomadaires annualisé au secrétariat de mairie en d'Adjoint Administratif Territorial dans les emplois permanents à compter du 1<sup>er</sup> juin 2017.

Adopté à l'unanimité.

#### **Service Piscine municipale : ouverture du samedi 24 juin au dimanche 3 septembre 2017**

Création des postes suivants :

- 1 poste de MNS-BPJEPSANN – chef de bassin – temps complet – E7
- 2 postes de B.N.S.S.A. – temps complet – E5
- 1 poste de caissier (régisseur titulaire) – temps complet – E3
- 2 postes de caissiers (régisseurs mandataires) temps non complet (145h/mois) - E1

Adopté à l'unanimité.

La Commune privilégie le recrutement d'étudiants du territoire pour la tenue de la caisse.

- **Convention de concession leçon de natation**

Convention à passer avec le MNS .→33€/mois. Adopté à l'unanimité.

**Service Camping Municipal** : du 1<sup>er</sup> mai au 31 octobre 2017

Création d'un poste d'adjoint technique – Contractuel saisonnier– temps non complet (24h/semaine – temps annualisé)- E1. Adopté à l'unanimité.

### **PLAN LOCAL D'URBANISME**

Vu le refus de transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme à l'échelle intercommunale (C.C.R.V.) - transfert qui n'aura pas lieu avant 2020.

Monsieur le Maire et Madame Yolande VAN HUFFELEN souhaitent connaître la position du Conseil Municipal sur l'éventuel engagement d'une révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune (projets publics et demandes de particuliers).

Le Conseil Municipal souhaite dans un premier temps qu'une information soit faite à tous les habitants de la commune, qu'une estimation du coût de cette révision soit chiffrée.

Une commission communale «Révision du P.L.U.» devra être créée afin d'étudier ce dossier. A suivre....

### **LOCATION GARAGE + BUREAUX – OFFICE NATIONAL DES FORETS**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de mettre à disposition les lieux suivants : garage, bureau et local de stockage situés à la mairie, une partie des parcelles cadastrées AH n°642 et 644 à l'Office National des Forêts :

Nature des locaux :

- Partie 1 = garage de 80m<sup>2</sup> situé à l'arrière du bâtiment de la mairie
- Partie 2 = local bureau sous mairie de 20m<sup>2</sup>
- Partie 3 = local de rangement sous mairie de 15m<sup>2</sup>

Clauses particulières :

Travaux à réaliser par la Mairie avant intégration des locaux :

- Partie 1 :
  - o La Mairie laisse à disposition l'établi en place
  - o Remettre en état de marche les sanitaires
- Partie 2 :
  - o Réfection peintures des murs
  - o Remise en état du bloc sanitaire et installation d'un évier
- Partie 3 : /

Travaux à réaliser par l'ONF contre remise 2 loyers :

- Mise en défend de la partie 1 avec pause de barreaudages métalliques aux fenêtres + sécurisation de la porte d'entrée

Le Conseil Municipal fixe à l'unanimité le prix de la location mensuelle à 350 €/mois (chauffage de la partie 2 inclus dans le loyer), paiement trimestriel et révisé chaque année conformément à la réglementation des indices de révision.

Les charges « électricité – fioul - eau » du garage seront facturées en sus.

Un bail pour locaux à usage professionnel sera signé entre la Commune et l'Office National des Forêts pour une durée de 6 ans qui prend effet à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017.

### **CONSTITUTION DE SERVITUDE DE PASSAGE – GAGNAIRE**

Dans le cadre d'une vente de deux parcelles cadastrées n° E913 et n°E86 au lieudit Gagnaire entre deux particuliers, Cts PACCHIANO et Monsieur Thomas SALOMON, il convient de constituer une servitude de passage sur la parcelle communale cadastrée E n°119.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte la constitution d'une servitude de passage sur la parcelle communale cadastrée E n°119 au lieudit Gagnaire, conformément au plan ci-annexé. Il est précisé que les frais relatifs à la constitution de cette servitude seront à la charge de l'acquéreur.

La Commune procédera à des travaux de déplacement de la conduite d'alimentation du bassin communal de Gagnaire.

## **DIVERS**

- Report de la manifestation de Vert'Eco Eco Habitats-Artisanats-Saveurs du weekend du 25-27 mai 2017 en 2018.

### Tour de table :

Jacky CASASNOVAS :

- Vu les consommations importantes d'eau au bassin de Loscence et au poussoir extérieur du cimetière, des aménagements seront réalisés.

Roger POIZAT :

- Des véhicules dits « ventouses » situés avenue de Provence restent sur le même emplacement plusieurs jours - stationnement abusif. La Gendarmerie a été informée et doit faire le nécessaire.

Alexandra POILBLANC :

- Suite à l'enquête publique de révision du Plan Local d'Urbanisme notamment sur le secteur de la zone artisanale les Bruyères : problème d'écoulement des eaux soulevé par des agriculteurs. Conformément à la Loi sur l'Eau, un bureau d'études va être mandaté pour étudier les différents scénarios de travaux à envisager.

Gérard ALLIER :

- Point sur les travaux de la Station d'épuration de Saluce (contentieux depuis 1998 qui vient d'être terminé en 2016), de l'assainissement de l'avenue de Provence-Montée du Calvaire,...jusqu'au Golf qui doivent débutés d'ici peu par le S.I.E.A.V. Une grande partie des plans de recollement des réseaux d'assainissement sont tous à revoir – non conformes à la réalité du terrain.

Bertrand VAUSSENAT :

- Journal municipal : Suite à la non-reconduction dans l'immédiat de la Gazette du Vercors, il est proposé de créer un journal municipal, élu-référent Bertrand Vaussenat, une commission a été créée avec tous les adjoints ainsi que tous les élus souhaitant y participer. Publication trimestrielle. Mise en page par le service administratif notamment par Mélanie RECOLLIN-BELLON. Première parution pour juin 2017. Recherche d'un nom !!! A réfléchir. A suivre...
- Aménagement du Jardin de Ville : Le Conseil Communautaire des Jeunes souhaite être associé à ce projet. Jacky CASASNOVAS et Monique BLANC prendront contact avec Marie-Odile BAUDRIER pour fixer une date de présentation de l'avancement des travaux.
- Remplacement des photos sous la Halle : à voir en 2018 (dossier d'avancement du projet d'agrandissement de l'Office de Tourisme en cours et non validé par les différents financeurs).
- Reconduction de la Semaine bleue pour les séniors en octobre.
- Réunion publique sur l'Alimentation organisée par la Communauté des Communes du Royans-Vercors le 10 avril à 20h à la salle des fêtes de La Chapelle en Vercors. Cette démarche s'inscrit dans le projet « pour une alimentation couleur-Royans-Vercors » actuellement en cours dans le Royans et qui pourrait être étendue à notre territoire
- Conseil Communautaire de la C.C.R.V «Communauté des Communes du Royans-Vercors» le 4 avril à 20h à la salle des fêtes de La Chapelle en Vercors – Finances.

Monique BLANC :

- Rendu sondage colis Noël et repas de fin d'année pour les personnes âgées. Bon retour pour les repas et les colis de Noel seront maintenus pour les personnes qui ne peuvent ou ne souhaitent pas se déplacer. Le CCAS a décidé de lancer cette formule cette année.

**La séance est levée à 22h15.**

Le Maire,

Le secrétaire,